

# Conseil Consultatif Citoyen

Compte rendu séance du 22 septembre 2022

*Pour cette séance, étaient présents :* M. CABASSUT Thierry ; Mme CONCHOUX Brigitte ; M. GNAGY Cédric ; M. LARGE Jean-Pierre ; M. LAVERGNE Christian ; Mme RAUFASTE Sylvie ; M. ROBERT Jérémy ; M. SIMI Jean-Michel ; Mme TEULET Annie ; Mme UTIEL Nathalie;

*Sont excusés :* Mme AMOUREUX Maud ; M. BRIGE Bernard ; Mme DALLA SANTA Aurore ; M. HESPEL Edouard ; Mme LAGRANGE Marie-Martine ; M. LAQUECHE Philippe ; M. de LA RIVIERE Tristan ; Mme MESURET Edwige ; M. TESTET Daniel ;

## Ordre du jour

- Expérimentation "zone bleue" sur la place de la République
- reprise des points laissés en suspens sur la thématique " le vélo à Sauveterre" ( accueil, camping,...)
- Questions diverses - temps d'expression libre sur des sujets à traiter en Conseil Consultatif

-----

En préambule à la réunion, nous constatons le faible taux de présence à celle-ci. Mais l'étonnement vient surtout sur le nombre important de personnes absentes sans signalement d'excuses. Il faudrait vérifier s'il n'y a pas un problème inhérent au mode de réception par mail des convocations. La plupart d'entre nous sommes submergés de mails, sans compter qu'il faut aussi régulièrement consulter les spam. Ceci dit, la date était déjà communiquée depuis la réunion précédente.

Nous allons contacter les personnes concernées pour en savoir davantage sur ce point

## Stationnement Place de la République

Le marquage zone bleue a commencé

Une note d'information (en attente de vérification de conformité avec la réglementation) va être prochainement diffusée aux habitants

Christian Lavergne fait part au 3C des éléments de son contenu pour recueillir ses éventuelles remarques.

En voici le détail qui sera communiqué au Maire dès le lendemain de cette réunion.

- Important de prévoir une communication via la presse et notamment « Le Républicain » qui est très lu par la population

- Personnes à mobilité réduite :

- Un temps dérogatoire maximal de 12h semble excessif par rapport aux 2h pour les autres
- Mais d'autre part il semble incohérent du fait que de toutes façons le temps réglementé selon les tranches horaires est inférieur à 12h sur une journée
- Enfin, la règle ne serait-elle pas tout simplement de dispenser les titulaires de carte d'invalidité. Cela peut être utile par exemple pour des résidents donnant sur la place et détenteurs de la carte d'invalidité

- Jours fériés :

A la lecture du projet, on ne comprend pas si les jours fériés sont considérés comme des samedi-dimanche ou comme des jours ouvrés. A notre sens ils devraient être considérés comme les dimanches.

- Mise à disposition des disques

- Il semble qu'à ce jour le disque ne soit disponible que chez certains commerçants
- La communication devrait indiquer la non-gratuité et le prix du disque

- Mesures pendant la période de sensibilisation (avant le 1er/01/23)

- Prévoir un imprimé type à apposer sur les pare-brises des voitures qui seraient en infraction.  
Par ex :

*« Vous êtes stationnés en zone réglementée . Du fait de l'absence de disque ou du dépassement horaire constaté sur votre véhicule, vous seriez passible d'une amende de 35€. Cette pénalité sera effectivement mise en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Dans l'attente et si vous ne l'avez pas encore fait, des disques sont disponibles au prix de...€ chez les commerçants »*

## Le vélo à Sauveterre

Le comité de pilotage du 3C a choisi de traiter la suite de notre réflexion (voir compte-rendu précédent) sur la question de l'**accueil**. Devant l'afflux croissant de cyclotouristes durant la période estivale, quelles sont nos idées, nos propositions pour améliorer la qualité de l'accueil ?

Voici toutes les idées qui sont spontanément venues :

- Contacter les commerçants qui sont en première ligne au contact des cyclotouristes afin de connaître leurs ressentis sur les manques et les besoins à satisfaire.

- Recueillir également ces informations auprès de l'Office de Tourisme et de l'association cyclo Entre Deux Voies.

- Lancer un appel auprès des habitants de Sauveterre qui seraient prêts à mettre à disposition un bout de terrain pour camper une nuit. Par exemple mettre une pancarte devant leur porte, ou s'inscrire sur une liste à disposition à l'Office de Tourisme.

- Importance d'un lieu de camping pour bivouaquer une nuit. Il n'y a pas besoin de grosse infrastructure (toilettes sèches, électricité pour portables et batteries VAE). Plusieurs lieux ont été évoqués :

\* à proximité de l'arrivée de la piste cyclable, proche du verger partagé en remontant la route de Langon ou proche de la petite gare. Mais les espaces auxquels il est fait allusion ne sont pas en propriété communale.

\* à proximité de la zone camping-car près de la salle Simone Veil. Avantage de disposer du point d'eau

\* Près du stade de foot (stade Bazzani zone Bonnard), il y a un endroit délimité par des peupliers et autres feuillus qui serait approprié et pouvant contenir une vingtaine de tentes. Il ne resterait qu'à y amener eau et électricité pour y aménager le minimum de confort.

La gestion et entretien de cet espace pourrait être facilité par la mise à disposition de toilettes sèches. Quant à la participation, l'idée de camping autogéré a été évoqué mais ce principe à notre connaissance n'existe que sous forme d'adhésion au GCU (Groupement des campeurs universitaires). Ou bien envisager un fonctionnement sous forme associative avec passage de bénévoles chaque jour pour encaisser les participations des campeurs. Sinon nécessité de passage quotidien d'un agent communal. Mais dans tous les cas, ce camping doit être facilement accessible avec une explication à l'entrée invitant les campeurs à s'installer sur le lieu de leur choix en attendant le passage d'un responsable du camping.

- Mise à disposition de casiers consignes pour permettre aux cyclistes de laisser leurs vélos et affaires de valeur le temps de visiter la Bastide. La petite halle semble le lieu approprié à cette destination.

- Mise à disposition de branchements pour recharger les batteries des VAE

- Amélioration du fléchage : suite à nos propositions un projet d'amélioration du fléchage dans la bastide et jusqu'à la route de Monségur a été entrepris. Des devis sont à l'étude (entre 2 et 3000€). La saison estivale étant terminée, la mise

en place concrète se fera avant l'été prochain. En attendant, il importe de soumettre ces devis au Conseil Départemental qui est responsable de cette compétence. **Mais dans tous les cas, nous insistons pour que ce fléchage soit concrètement mis en œuvre par quelque moyen que ce soit avant le printemps 2023**

### **Sujets à venir**

Depuis la création du Conseil Consultatif en mars 2021, ont été abordés successivement :

- le stationnement Place République
- la gestion des déchets
- la vidéoprotection
- l'accueil des cyclotouristes

Les points de vue du 3C sur chacun de ces sujets sont importants pour guider le conseil municipal dans ses orientations. Certains cas ont fait l'objet de décisions concrètes (Zone bleue, fléchage cyclistes), d'autres ont le mérite d'être portés à connaissance des élus (gestion des déchets et vidéoprotection) dans l'attente de prises de décisions.

Pour l'avenir, les personnes présentes ne manifestent pas d'intérêts particuliers pour des sujets nouveaux à traiter par le 3C.

L'accueil des cyclotouristes sera toujours d'actualité à la prochaine réunion

Il nous semble toutefois important que des sujets nous soient soumis par le Maire ou le Conseil Municipal

### **Renouvellement des membres**

M. CABASSUT nous informe qu'il va quitter la commune de Sauveterre pour retourner dans sa commune d'origine dans les Landes. En conséquence il se retire du Conseil. Nous le remercions vivement pour sa participation et sa contribution, et lui souhaitons une excellente retraite dans son nouvel environnement.

En conséquence, il laisse une place disponible pour un homme à recruter sur la base du volontariat et âgé de plus de 60 ans.

## Prise de dates prochaines réunions

La prochaine **Assemblée du Conseil Consultatif Citoyen** se tiendra  
**Le jeudi 15 décembre à 20h.**

Le **Comité de Pilotage** pour sa préparation se réunira  
**Le jeudi 8 décembre à 20h**

Des convocations seront transmises la semaine précédant chaque réunion avec précision du lieu

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le Conseil se termine à 22h